

A

(N^o 73.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean Peters.

MESSIEURS,

Le sieur Jean Peters est né le 1^{er} octobre 1785, à Zeeland, district de Boxmeer, qui faisait partie d'une des provinces septentrionales de l'ancien royaume des Pays-Bas.

Il est venu s'établir en 1818 dans la commune d'Ophoven, province de Limbourg, pour y desservir l'église du hameau de Geystingen; depuis cette époque il n'a cessé d'y conserver son domicile.

La loi du 27 septembre 1835 lui accordait la faculté d'obtenir la qualité de belge, en faisant la déclaration voulue; ignorant les dispositions de cette loi, le sieur Peters n'a pu jouir de ses faveurs.

Sa conduite doit engager la Législature à réparer un défaut de formalité que l'on ne peut attribuer qu'à l'ignorance des dispositions de la loi.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
